

Sainte-Thérèse, le 2 juin 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Régie intermunicipale de déchets de la Rouge
400, route 117 sud, C.P. 4669
Ville de Rivière Rouge (Québec) J0T 1T0

N/Réf.: 7522-15-01-00001-01
400263364

Objet : Établissement et exploitation d'un lieu d'enfouissement technique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 septembre 2005, reçue le 5 octobre 2005 et complétée le 26 mai 2006, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Établissement et exploitation du lieu d'enfouissement technique localisé au 400, route 117 Sud sur les lots 18 pte et 19 pte, rang Ouest de la Rivière-Rouge, canton Marchand, ville de Rivière-Rouge, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport intitulé « Demande de certificat d'autorisation, Agrandissement du LES de Marchand, volume 1 et 2, version finale » daté du 28 septembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 novembre 2005, signée par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés, transmettant des informations et des documents administratifs ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 25 novembre 2005, signée par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés, transmettant des informations techniques ;
- Rapport intitulé « Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, LES de Marchand, Devis, Lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand, recouvrement finale du LES existant » daté de novembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7522-15-01-00001-01

Le 2 juin 2006

400263364

- Rapport intitulé « Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, demande de certificat d'autorisation pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, Questions et réponses » du 9 décembre 2005, signée par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés, transmettant des informations techniques ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 janvier 2006, signée par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés, transmettant des informations techniques ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 18 janvier 2006, signée par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés, transmettant des informations techniques ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1^{er} mars 2006, signée par Johanne Bock, directrice générale, Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, transmettant des engagements ;
- Lettre à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, datée du 24 mars 2006, signé par André Bourgois, avocat, Deveau, Lavoie, Bourgois, Lalande & associés, transmettant un avis d'expropriation et des documents administratifs ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 avril 2006, signé par André Bourgois, avocat, Deveau, Lavoie, Bourgois, Lalande & associés, transmettant un avis de transfert de propriété et des documents administratifs ;
- Résolution de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge portant le numéro R.2205.06.05.17 concernant une garantie financière avec un cautionnement ;
- Plan # 1/11, intitulé « Aménagement existant et travaux proposés » daté du 22 juillet 2005, révision du 16 novembre 2005, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 2/11, intitulé « Aménagement proposé, drainage et exploitation » daté du 22 juillet 2005, révision du 5 décembre 2005, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 3/11, intitulé « Matières résiduelles élévation final et contrôle des biogaz » daté du 22 juillet 2005, révision du 16 novembre 2005, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 4/11, intitulé « Sections et exploitation schématique » daté du 22 juillet 2005, révision du 16 novembre 2005, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 5/11, intitulé « Bassin d'accumulation vue en plan » daté du 22 juillet 2005, révision du 16 novembre 2005, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 6/11, intitulé « Cellules d'enfouissement imperméabilisation et drainage des lixiviats » daté du 22 juillet 2005, révision du 28 septembre 2005, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf.: 7522-15-01-00001-01

Le 2 juin 2006

400263364

- Plan # 7/11, intitulé « Puits de pompage PP-1 et coupes et détails » daté du 22 juillet 2005, révision du 28 septembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 8/11, intitulé « Station de pompage SP-1 et drainage pluvial » daté du 22 juillet 2005, révision du 28 septembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 9/11, intitulé « Bassin d'accumulation et regard RL-1 » daté du 22 juillet 2005, révision du 28 septembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 10/11, intitulé « Station de pompage SP-2 » daté du 22 juillet 2005, révision du 28 septembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 11/11, intitulé « Coupes et détails » daté du 22 juillet 2005, révision du 28 septembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 1 intitulé « Recouvrement finale ancien site vue en plan » daté du 25 novembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- Plan # 2 intitulé « Recouvrement finale ancien site détails » daté du 25 novembre 2005, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés.

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/RM

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides